

Rapport d'Orientation Budgétaire

2020

SOMMAIRE:

1.	LES PI	ERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE ET EUROPEENNE	5
		n contexte international très incertain : Les tensions commerciales et politiques alimentent e croissance faible prolongée	
	1.2. Le	es perspectives économiques mondiales continuent de s'assombrir	6
	1.2.1.	ZOOM SUR LE CONTEXTE EUROPEEN	7
	1.3. La	a politique monétaire	7
2.	LE CO	NTEXTE NATIONAL ET FINANCES LOCALES	8
	2.1. Eı	nvironnement macroéconomique	8
	2.1.1.	EVOLUTION DU PIB EN FRANCE	8
	2.1.2.	PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	8
	2.1.3.	EVOLUTION DES TAUX D'INTERET	10
	2.2. Fi	nances locales 2019	10
	2.2.1.	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES	11
	2.2.2.	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI RESTENT DYNAMIQUES	11
	2.2.3.	LA CROISSANCE DE L'EPARGNE SOUTIENT LES INVESTISSEMENTS LOCA	UX 12
3.	LE PR	OJET DE LOI DE FINANCES 2020 :	14
	3.1. Fi	scalité	14
	3.1.1.	LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION	14
	3.1.2.	LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES	15
	3.1.3.	L'EXONERATION DE CFE, DE TFPB ET DE CVAE	15
	3.2. Co	oncours financiers et FPIC	15
	3.2.1.	FPIC	16
	3.2.2.	DGF, FCTVA et variables d'ajustements	16
	3.2.3.	DETR et DSIL	17
4.	L'ETA	Γ DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCRB 2019	18
	4.1. Le	es recettes réelles de fonctionnement du budget principal	18
	4.1.1.	LA FISCALITE	18
	4.1.2.	LES CONCOURS DE L'ETAT	19
	4.1.3.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 : LES TENDANCES	19
	4.2. Le	es dépenses réelles de fonctionnement du budget principal	20
	4.3. Le	e résultat prévisionnel et la CAF du budget principal	21
	4.4. Le	es dépenses prévisionnelles d'investissement du budget principal	22
	4.4.1.	BUDGET PRINCIPAL	22

4.5	5.	La dette globale consolidée	22
	4.5.1	1. CAPITAL RESTANT DU	22
	4.5.2	2. ETAT DE L'ENDETTEMENT DU PAYS DE BLAIN	23
4.6	5.	Eléments à retenir de la situation financière de la CCRB	23
5.	LES	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA CCRB	24
5.1	l.	Les enjeux 2020	24
5.2	2.	Les dépenses de fonctionnement à venir	24
	5.2.1 (COI	1. EVOLUTION DES DEPENSES POUR CERTAINES COMPETENCE OMPTES 011 ET 65)	
;	5.2.2	2. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTE 012)	25
5.3	3.	Mise en œuvre d'un plan de refinancement de l'intercommunalité	28
:	5.3.1	1. DES RECETTES PROVENANT DES COMMUNES	28
:	5.3.2	2. L'AUGMENTATION DE LA FISCALITE	30
:	5.3.3	3. RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUI 31	DGET PRINCIPAL
5.4	1.	La proposition d'équilibre budgétaire du budget principal	32
5.5	5.	Principaux Budgets annexes	33
;	5.5.1	1. BUDGET ANNEXE DECHETS :	33
;	5.5.2	2. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	33
5.6	5 .	Investissements : les projets à mener en 2020	33
5.7		Projection de l'endettement de la C.C.R.B	
6.	CON	NCLUSION	35

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Il doit être obligatoirement organisé dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, ce qui figure aux articles L5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientations Budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Conseil Communautaire.

Concernant le contenu du DOB, l'article L.2312-1 du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité ». Il est à noter que l'obligation d'évoquer la dette de la collectivité n'a été ajoutée à cet article que très récemment, par la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 17 janvier 2014. Les collectivités ne sont pas soumises à d'autres obligations législatives ou règlementaires concernant le contenu du DOB.

La jurisprudence administrative a néanmoins apporté d'autres précisions concernant la présentation du DOB. Ainsi, une note explicative doit être communiquée aux membres du Conseil communautaire et doit contenir des informations suffisamment détaillées sur l'analyse prospective, les principaux investissements projetés, l'endettement et les taux de fiscalité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit renforcer l'analyse financière prospective et rétrospective, en n'évoquant pas uniquement le budget primitif suivant.

Les nouvelles dispositions instaurées par la loi NOTRe.

La loi NOTRe du 07 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le président doit présenter au conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientations budgétaires :

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est ensuite transmis à la Préfecture.

1. LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE ET EUROPEENNE

1.1. Un contexte international très incertain : Les tensions commerciales et politiques alimentent les risques de croissance faible prolongée

Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis

Il y a encore quelques mois, les tensions croissantes liées aux politiques commerciales sinoaméricaines nuisaient de plus en plus à la confiance et à l'investissement, ce qui accentuait l'incertitude de l'action publique. En cascade, ceci pèse sur la perception des risques sur les marchés financiers, et met en péril les perspectives de croissance future. Néanmoins, ces dernières semaines, force est de constater qu'un espoir d'accord à minima se dessine au travers d'une nouvelle organisation des filières de production et donc des échanges mondiaux se réamorcent.

Le risque d'un Brexit sans accord (Hard Brexit)

Des incertitudes considérables persistent sur le calendrier et la nature du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, ainsi que sur les futures relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'UE. Si le Royaume-Uni devait sortir de l'Union Européenne sans accord entre les parties, les perspectives seraient sensiblement plus négatives et plus instables que le cas d'une sortie avec accord, en particulier à court terme. L'impact pourrait être plus fort encore si l'absence d'infrastructures adéquates aux frontières, ou si une perte d'accès au marché, devait occasionner de sérieux blocages dans les chaînes d'approvisionnement ou bien des perturbations sur les marchés financiers. A ce jour, un nouveau report du Brexit jusqu'au 31 janvier 2020 a été adopté par l'Union Européenne, ce qui va continuer à créer un sentiment d'incertitudes et de faibles perspectives de croissance.

• Fortes tensions entre l'Iran et les Etats-Unis

Depuis mai, les conflits entre les Etats-Unis et l'Iran se multiplient dans le détroit d'Ormuz, premier point de passage du pétrole mondial. La tension n'en finit plus de monter, la crise diplomatique trouve son origine dans la décision unilatérale des Etats-Unis de se retirer de l'accord international sur le nucléaire iranien signé en 2015. Ces tensions ont un impact fort sur le prix du pétrole, le prix du baril de Brent est redescendu en deçà de 60 \$ durant l'été avant de rebondir au-delà de 65 \$ miseptembre.

En conclusion:

- La montée des restrictions commerciales enracine l'incertitude en ce premier semestre 2019, mettant en péril la croissance future; Néanmoins des perspectives d'accord à minima se dessinent
- Un Brexit sans accord porterait un coup à une économie britannique déjà fragile et aurait des effets perturbateurs dans toute l'Europe

1.2. Les perspectives économiques mondiales continuent de s'assombrir

La croissance mondiale a peu dévié au 1^{er} semestre de son rythme tendanciel de long terme, soit 3,2 % l'an. Elle ralentirait encore en 2019-2020 (+2,9% puis +3,0%) sans basculer en récession. L'activité industrielle pâtit de la contraction des échanges, en particulier dans les économies les plus intégrées au commerce mondial (Allemagne ou Corée du Sud par ex.), mais la contagion à l'ensemble de l'économie reste contenue.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions

Glissement annuel, en %. Les flèches indiquent dans quel sens les prévisions ont été révisées par rapport à mai 2019.

révision à la bais 0.6 pt de % ou p		•	n à la baisse de .6 pt de %	révision à la baisse de moins de 0.3 pt de %	,		évision à a hausse
	2018	2019	2020		2018	2019	2020
Monde	3.6	2.9 🖊	3.0 🖊	G20	3.8	3.1 🖊	3.2 🖊
Australie	2.7	1.7 🖊	2.0 🖊	Afrique du Sud	8.0	0.5 🖊	1.1 🖊
Canada	1.9	1.5 📤	1.6 🖊	Arabie Saoudite	2.2	1.5 🐣	1.5 🖊
Corée	2.7	2.1 🖊	2.3	Argentine	-2.5	-2.7 🖊	-1.8 🖊
États-Unis	2.9	2.4 🖊	2.0 🖊	Brésil	1.1	0.8 🖊	1.7 🖊
Japon	8.0	1.0 🔷	0.6	Chine	6.6	6.1 🖊	5.7 🖊
Royaume-Uni	1.4	1.0	0.9	Inde ¹	6.8	5.9 🖊	6.3 🖊
Zone euro	1.9	1.1 👢	1.0 🖊	Indonesie	5.2	5.0 🖊	5.0 🖊
Allemagne	1.5	0.5	0.6	Mexique	2.0	0.5 🖊	1.5 🖊
France	1.7	1.3	1.2 🖊	Russie	2.3	0.9 🖊	1.6 🖊
Italie	0.7	0.0	0.4	Turquie	2.8	-0.3 👚	1.6

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE

Selon les prévisions de croissance indiquées dans le tableau ci-dessus et datant de mai 2019, cellesci ont été très clairement revues à la baisse par rapport aux estimations de novembre 2018.

En ce qui concerne **le commerce mondial**, celui-ci a stagné au premier semestre 2019 (-0,1 % au deuxième trimestre après +0,2 % au premier). Sur l'ensemble de l'année 2019, le commerce mondial croîtrait trois fois moins vite que l'an passé (+1,4 % après +4,5 %), impacté par les hausses de droits de douane et le ralentissement économique en cours. Le produit intérieur brut (PIB) des économies avancées ne croîtrait que de +1,7 % en 2019 après +2,3 % en 2018.

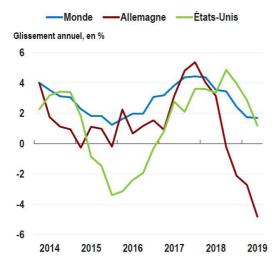
Il est constaté pour les économies avancées et émergentes que :

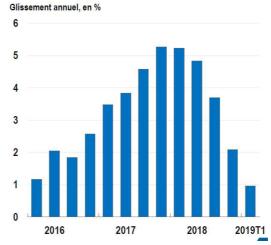
- L'investissement est durement touché par la forte incertitude liée à l'action publique, qui entraîne un effondrement de la croissance des échanges et une chute de la production industrielle
- La consommation résiste, mais elle est menacée par le ralentissement de la croissance de l'emploi
- De plus, l'ampleur de la dette privée, dont la qualité se dégrade, pourrait amplifier les effets de chocs éventuels

Production industrielle

Croissance de l'investissement

Investissement fixe dans les pays du G20





Source: Note Perspectives économiques - La Banque Postale

En conclusion de ces incertitudes et une croissance faible, il est important de mettre fin à l'envolée des droits de douane et des subventions qui faussent les échanges, et rétablir des règles prévisibles pour les entreprises. Il faut limiter la dépendance à l'égard d'une politique monétaire sollicitée à l'excès, et recourir aux politiques budgétaire et structurelles.

ZOOM SUR LE CONTEXTE EUROPEEN

Les perturbations associées au Brexit ont été la première source de fluctuation des échanges commerciaux au premier semestre 2019. L'activité française résiste un peu mieux que celle de ses principaux voisins. La croissance en Allemagne et en Italie est plus morose qu'en France et a fortiori en Espagne.

Les chocs internationaux ont davantage pesé sur l'activité économique en Allemagne qu'en France. La croissance outre-Rhin a en effet stagné au printemps (-0,1 % après +0,4 %), l'industrie ayant été nettement plus affectée que les services par l'affaiblissement des échanges internationaux et le ralentissement de l'investissement des entreprises.

Le PIB espagnol, quant à lui, a gardé une progression soutenue (+0,4 % après +0,5 % au premier trimestre), alors que la croissance économique italienne reste quasi nulle depuis plus d'un an (0,0 % au deuxième trimestre après +0,1 % au premier).

En France, l'activité économique a continué de croître de 0,3 % par trimestre (au deuxième comme au premier trimestre et peu ou prou depuis un an). La production a été plus importante dans les services marchands (+0,7 % après +0,5 % au premier trimestre) ou la construction (+0,5 % après +0,7 %) que dans l'industrie manufacturière (-0,4 % après +0,5 %).

1.3. La politique monétaire

En ce qui concerne les marchés financiers, alors que la Réserve fédérale (Fed) a abaissé d'un quart de point les taux directeurs américains en juillet puis à nouveau en septembre, la Banque centrale européenne (BCE) a accentué sa politique monétaire très accommodante en septembre, via notamment un abaissement du taux de dépôt et la reprise de ses achats obligataires à partir de novembre 2019 pour 20 milliards d'euros par mois.

En conséquence, les taux souverains de la zone euro se sont établis en territoire négatif (depuis le printemps pour le taux allemand à 10 ans et depuis l'été pour le taux français). Cette diminution des taux européens, associée à une croissance moins vive qu'outre-Atlantique, a contribué à affaiblir le taux de change de l'euro face au dollar. Il a ainsi atteint 1,10 \$ en septembre (taux retenu par hypothèse au dernier trimestre 2019).

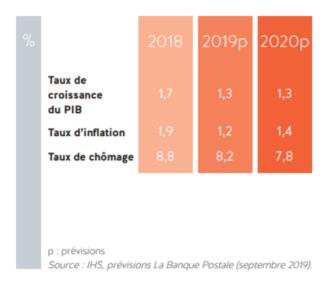
2. LE CONTEXTE NATIONAL ET FINANCES LOCALES

2.1. Environnement macroéconomique

2.1.1. EVOLUTION DU PIB EN FRANCE

Dans un environnement international perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et le Parlement fin 2018 – début 2019. En supposant une accélération de la croissance de la consommation au second semestre, le taux d'épargne des ménages ayant nettement augmenté la première partie de l'année, le PIB progresserait de 1.3% cette année. Sous l'hypothèse d'une atténuation des tensions internationales, la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1 %. L'adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les grandes banques centrales pour atténuer le ralentissement de l'économie mondiale pèserait sur les taux d'intérêt.

2.1.2. PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES



Au premier semestre 2019, la **croissance de l'emploi** total (+166 000) a été particulièrement vive, l'emploi salarié dans les services hors intérim et la construction contribuant notablement à la hausse. Ce dynamisme s'atténuerait un peu au second semestre (+98 000 emplois). Cette année, les emplois aidés ne pèseraient quasiment plus sur l'évolution d'ensemble, contrairement à 2018 et 2017. Sous

l'effet de ces créations d'emploi, le taux de chômage poursuivrait sa baisse de l'ordre de 0,1 point par trimestre, passant de 8,5 % au printemps à 8,3 % à la fin de l'année.

En 2019, **les revenus des ménages** ont été marqués au premier semestre par les mesures de politiques publiques sur les revenus d'activité (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat), les prestations sociales (prime d'activité notamment) et les impôts et cotisations (exonération d'impôts et de cotisations sociales à la charge des salariés sur les heures supplémentaires, allègements de CSG pour certaines catégories de ménages). Au quatrième trimestre, la deuxième vague de réduction de la taxe d'habitation contribuerait à une accélération notable des revenus. Par ailleurs, le salaire moyen par tête croîtrait de 0,5 % par trimestre au second semestre. Ainsi, le pouvoir d'achat du revenu des ménages progresserait de 2,3 % en 2019, nettement plus qu'en 2018.

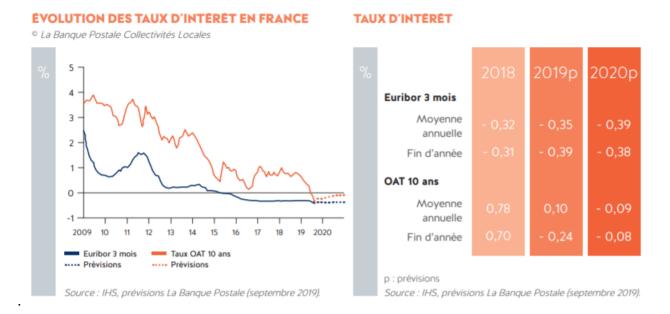
Le **pouvoir d'achat des ménages** accélérerait en 2019. L'inflation sous-jacente est remontée à +1,0 % durant l'été et se maintiendrait à ce niveau d'ici la fin de l'année. Sous l'effet notamment de prix alimentaires à nouveau tirés par la sécheresse estivale, les prix d'ensemble remonteraient un peu d'ici fin 2019 : leur hausse atteindrait +1,3 % en décembre en glissement annuel.

La consommation des ménages augmenterait de 0,3 % par trimestre au second semestre, dans le prolongement du début d'année. L'évolution de cette consommation serait plus régulière que celle du revenu des ménages. Au total sur l'année, la consommation des ménages croîtrait de 1,1 % en 2019, en légère accélération par rapport à 2018 (+0,9 %). Le taux d'épargne fluctue à court terme en fonction de l'évolution des revenus. Sur l'année, il augmenterait de près d'un point (15,1 % en moyenne annuelle en 2019, après 14,2 % en 2018).

L'investissement:

- L'investissement des entreprises, tout en restant dynamique, baisserait de régime dans un contexte moins porteur. L'investissement des entreprises ralentirait un peu au second semestre (+0,5 % par trimestre, après +0,6 % au premier et +0,9 % au deuxième trimestre). En effet, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie décroît après son sommet de début 2018, tout comme les tensions sur l'offre. Les entrepreneurs signalent depuis 2019 le retour des difficultés sur la demande qui étaient devenues moins prépondérantes les années passées.
- En cette année précédant les élections municipales, **l'investissement des administrations publiques** serait porté par les administrations publiques locales. Il accélérerait ainsi en 2019 à +3,8 % après +2,4 % en 2018 et +0,5 % en 2017.
- Enfin, **les ménages** maintiendraient le rythme de croissance de leur investissement : le dynamisme des transactions immobilières, générant de l'investissement en services, compenserait la relative faiblesse des mises en chantier passées de logements.

2.1.3. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET



Fait historique, début juillet, le rendement de l'OAT 10 ans est passé en territoire négatif. C'était déjà le cas pour l'Allemagne depuis fin mai. La politique d'assouplissement quantitatif lancée par la BCE en mars 2015 a à la fois accru le montant des capitaux disponibles sur les marchés financiers européens et réduit les possibilités d'investissement en titres obligataires de la zone euro. Ceci a provoqué un « effet rareté » qui conjugué à des anticipations d'inflation de plus en plus faibles, s'est traduit par l'apparition de taux d'intérêt négatifs sur une partie des titres obligataires émis par les Etats de la zone euro dont les finances sont réputées les plus solides, comme l'Allemagne et la France.

2.2. Finances locales 2019

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la cinquième année consécutive (39,4 milliards d'euros, +8,5%). Cette croissance est liée aux dotations quasiment stables et aux recettes fiscales sur les droits de mutation et la CVAE, ainsi que sur les bases des taxes ménages. Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement (+9,2%), financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+9,5%). L'encours de dette s'élèverait à 175.6 milliards d'euros fin 2019, en légère progression.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	18/17 %	2018 Mds €	19/18	2019p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 1,5	222,5	+ 2,1	227,3
Recettes fiscales	+ 5,2	147,3	+ 3,1	151,9
Dotations et compensations fiscales	- 10,5	34,4	+ 0,2	34,5
Participations	- 4,7	9,7	+ 1,4	9,8
Produit des services	+ 6,0	17,1	+ 1,0	17,2
Autres	- 3,1	14,1	- 1,7	13,8
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 0,5	186,2	+ 0,9	187,9
Dépenses de personnel	+ 0,6	65,8	+ 0,7	66,2
Charges à caractère général	+ 2,5	39,7	+ 2,0	40,5
Dépenses d'intervention	+ 0,7	73,1	+1,0	73,9
Autres	- 14,4	3,5	- 3,4	3,4
Intérêts de la dette	- 5,0	4,1	- 4,8	3,9
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 6,7	36,3	+ 8,5	39,4
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 9,1	20,2	+ 13,0	22,8

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	18/17	2018 Mds €	19/18	2019p Mds €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 4,7	53,3	+ 9,2	58,2
financées par :				
 Autofinancement (5)=(3)-(9) 	+ 4,8	34,1	+ 9,1	37,2
· Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	19,3	+ 3,9	20,1
Flux net de dette (7) =	-	- 0,1		0,9
- Emprunts nouveaux*	- 0,4	16,0	+ 9,5	17,6
- Remboursements* (8)	+ 3,8	16,2	+ 2,9	16,6
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	2,2	E.	2,2
ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 0,5	174,6	+ 0.5	175,6

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés

2.2.1. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

En 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (187,9 milliards d'euros) progresseraient sur un rythme plus élevé que l'an dernier (+ 0,9 %, contre + 0,5 % en 2018), mais qui resterait relativement modéré. En global, les collectivités devraient par conséquent parvenir à respecter l'objectif national de progression des dépenses de fonctionnement fixé à + 1,2 % par an en valeur, pour la deuxième année consécutive.

Cette légère accélération s'expliquerait **d'une part**, par la croissance des dépenses de personnel des collectivités locales (66,2 milliards d'euros) qui resteraient relativement modérée, (+0,7 %, contre + 0,6 % en 2018). Cette hausse est due notamment par la reprise des mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). À l'inverse, le gel du point d'indice de la fonction publique constitue un élément de modération de la croissance ainsi que la montée en charge des contrats « parcours emplois compétences » (PEC) qui semble s'opérer de manière assez lente. D'autre part, les dépenses d'intervention (73,9 milliards d'euros) évolueraient également un peu plus rapidement en 2019 (+ 1,0 %, après + 0,7 %). Elles sont composées pour un peu moins de la moitié par les allocations individuelles de solidarité versées par les départements, lesquelles augmenteraient notamment sous l'effet de la montée en charge des dépenses au titre de la loi Adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) et de la revalorisation du revenu de solidarité active (RSA) intervenue en avril 2019. Les autres dépenses de fonctionnement (3,4 milliards d'euros), composées notamment des charges exceptionnelles, seraient en baisse de 3,4 %. Enfin, en raison de taux d'intérêt atteignant des niveaux historiquement bas et d'un encours de dette n'évoluant que faiblement, les intérêts de la dette enregistreraient un nouveau recul, - 4,8 %, soit un rythme comparable à celui enregistré chaque année en moyenne depuis cinq ans. Le taux apparent de la dette (intérêts rapportés à l'encours au 1er janvier) serait ainsi ramené à 2,2 % en 2019.

2.2.2. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI RESTENT DYNAMIOUES

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales enregistreraient une croissance de 2,1 % en 2019 pour atteindre 227,3 milliards d'euros. Cette évolution plus rapide que celle de l'an passé (+ ROB2020-Version1

^{*} hors opérations financières

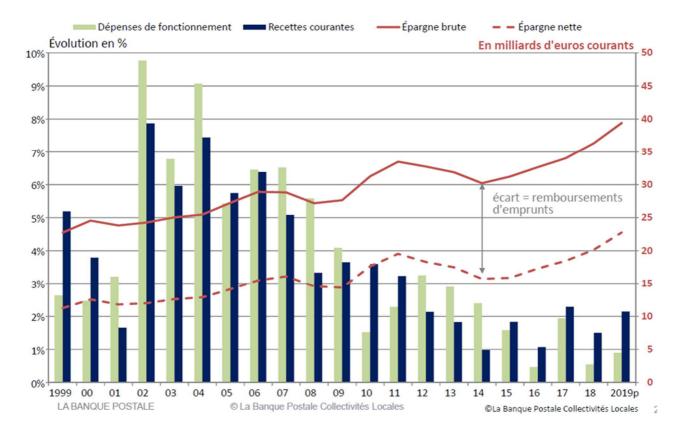
p : prēvisions (9) = (3)+(6)+(7)-(4)

1,5 %) s'expliquerait notamment par des recettes de fiscalité directe plus dynamiques et par une stabilisation des dotations et compensations. La croissance fiscale serait portée par les contributions directes et notamment par la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages (+ 2,2 %, après + 1,2 % en 2018, reflétant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre). De plus, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 18,9 milliards d'euros) enregistrerait une augmentation particulièrement élevée, + 6,8 %, après + 0,8 % en 2018. Parmi les autres recettes fiscales, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) seraient en augmentation pour la sixième année consécutive. Leur variation pourrait être de l'ordre de + 8 %. Le nombre de transactions immobilières reste en effet très élevé et enregistre un nouveau record (994 000 réalisées sur douze mois à fin mai 2019).

La principale dotation, la dotation globale de fonctionnement (DGF), a ainsi perdu plus du tiers de son volume, environ 11 milliards d'euros au titre de la CRFP entre 2014 et 2017, puis près de 4 milliards supplémentaires lorsque la DGF des régions a été remplacée par une fraction de TVA en 2018. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale enregistreraient une légère augmentation, car si certaines d'entre elles conservent leur rôle de variables d'ajustement permettant à l'État de respecter sa trajectoire d'ensemble sur les concours financiers qu'il verse (telle que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP), d'autres progresseraient, notamment celles relatives à la taxe d'habitation pour certains contribuables. Au total, les dotations et compensations s'élèveraient à 34,5 milliards d'euros en 2019, soit un niveau très proche de celui de 2018 (+ 0,2 %). Alors que les participations à destination du bloc communal diminueraient sensiblement, celles des régions et des départements croîtraient en 2019 sous l'effet des subventions versées par l'État.

2.2.3. LA CROISSANCE DE L'EPARGNE SOUTIENT LES INVESTISSEMENTS LOCAUX

Compte tenu de l'évolution plus rapide des recettes de fonctionnement comparée à celle des dépenses, l'épargne brute des collectivités locales progresserait à hauteur de 8,5 % en 2019. En hausse, pour la cinquième année consécutive, elle atteindrait 39,4 milliards d'euros. Une fois les remboursements de la dette retranchés, l'épargne nette, d'un montant de 22,8 milliards d'euros permettrait de couvrir 39 % des dépenses d'investissement. Ces dernières sont attendues en hausse à ce moment du cycle électoral municipal. Leur évolution ne dérogerait pas à cette tendance puisque, hors remboursements de la dette, les dépenses d'investissement progresseraient de 9,2 % en 2019, soit une augmentation sensiblement plus marquée que l'année passée (+ 4,7 %). Elles avoisineraient 58,2 milliards d'euros, soit un niveau supérieur à celui enregistré en 2013 avant les années de fort repli, et un supplément de près de 11 milliards d'euros par rapport au montant bas du mandat municipal en cours, c'est-à-dire en 2016.



Les dépenses d'équipement comme les subventions d'investissement progresseraient à un rythme élevé. Ces dépenses seraient financées par les ressources d'investissement des collectivités locales, lesquelles s'élèveraient à 20,1 milliards d'euros en 2019, soit une hausse de 3,9 %. La principale recette d'investissement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmenterait de plus de 7,0 %, en lien avec la hausse des dépenses d'équipement des collectivités locales enregistrée depuis 2017, et atteindrait un peu moins de 6 milliards d'euros. Au sein des autres dotations, les dotations d'équipement du bloc communal, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pourraient atteindre ensemble 1,2 milliard d'euros.

Alors que leur volume avait été quasiment stabilisé l'an passé, les emprunts nouveaux (hors gestion active de la dette) suivraient la tendance de l'investissement et progresseraient de 9,5 % en 2019 pour s'élever à 17,6 milliards d'euros. Les remboursements, eux, augmenteraient de façon plus modérée (+ 2,9 %), portant le flux net de dette à un peu plus de 900 millions d'euros, tandis qu'il était légèrement négatif l'an dernier (à hauteur de 100 millions d'euros). L'encours de dette afficherait une légère progression, sur le même rythme qu'en 2018 (+ 0,5 %) et s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, représentant 7,4 % de la dette publique et 7,3 % du PIB, ratio en baisse depuis 2017. La variation du fonds de roulement serait en excédent pour la cinquième année consécutive ; en conséquence, la trésorerie des collectivités locales augmenterait de nouveau, même si s'agissant des communes, qui en détiennent plus de la moitié, un ralentissement semble se dessiner.

3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 :

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé une série de mesures pour encadrer les budgets des collectivités. Elles reposent principalement sur la diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, l'Etat a conclu avec les 322 plus grandes collectivités un contrat portant sur la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal correspondant à un plafond annuel fixé à + 1,2 % - inflation comprise. Une autre mesure est aussi à rappeler, celle de l'introduction d'un ratio prudentiel en matière d'endettement.

En ce qui concerne le projet de loi de finances 2020, il est rappelé l'objectif de réduction du déficit budgétaire de la façon suivante :

En Md€	Exécution 2018	LFI 2019	Révisé 2019	Ecarts LFI	PLF 2020
Solde État	-76,00	-107,7	-96,3	11,4	-93,1

Au total, le déficit devrait s'établir à 2,2 points de PIB en 2020 :

En points de produit intérieur brut	Exécution 2018	Prévision d'exécution 2019	Prévision 2020
Solde effectif	-2,5	-3,1	-2,2
Dont APUL	+0,3	+0.1	+0.1

3.1. Fiscalité

3.1.1. LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La Loi de Finances 2018 avait instauré un dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 ans (2018 – 2020) pour 80% des contribuables les plus modestes. Le coût de cette mesure a été estimé à 10,1 Md€. Ce dispositif devait être neutre pour les communes et les EPCI. Le remboursement de ce dégrèvement par l'Etat est calculé sur la base des taux de 2017 et les éventuelles augmentations de taux ou réductions d'abattements décidées par les communes et les EPCI entre 2018 et 2020 devaient être supportées par les contribuables.

Ainsi, en 2020, les collectivités devraient non seulement percevoir le produit de taxe d'habitation lié à l'augmentation des taux et des bases concernant 80 % des contribuables bénéficiant du dispositif d'allègement mais également pour les 20% de contribuables restants.

A partir de 2021, 20% des ménages continueront à payer la TH non plus à destination des communes et aux EPCI mais directement à l'Etat. Cependant, ces contribuables bénéficieront d'une exonération de TH à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

Pour définir le montant de TH à compenser aux communes et aux EPCI, le Projet de Loi de Finances 2020 propose de prendre comme référence :

- Les taux TH de 2017,
- Les bases 2020 sans revalorisation des bases en fonction de l'inflation.

ROB2020-Version1

Les bases de TH ne seront plus fixées en fonction des évolutions de la conjoncture économique. Pour mémoire, l'évolution des bases a été de 1,2% en 2018 et de 2,2% en 2019. En 2020, les taux, désormais fixés par la loi de finances, ne pourront évoluer ni à la hausse ni à la baisse. Cette mesure réduirait les ressources locales de 250 millions d'euros par an environ.

Compensations: l'attribution d'une part de TVA aux EPCI

En contrepartie de leur perte de TH (6,9 Md€), les EPCI percevront une part de TVA.

Pour calculer le produit de TH à compenser aux EPCI, le PLF propose de prendre en compte :

- Les taux de TH au titre de 2017,
- Les abattements au titre de 2019,
- Les bases TH sur les résidences principales de 2019 : celles-ci n'étant pas revalorisées en 2020, seule leur évolution physique au 1er janvier 2020 sera donc prise en compte (nouvelles constructions, additions de construction, démolitions, changements d'affectation...).

3.1.2. LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES

En ce qui concerne la **révision des valeurs locatives des locaux d'habitation** et dans un premier temps son calendrier, c'est au premier semestre de l'année 2023 que les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués. Sur la base des données collectées, le gouvernement présentera un rapport au parlement, avant le 1er septembre 2024. En 2025, les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à partir des impositions établies à compter du 1er janvier 2026.

D'autre part, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 fixe aussi les modalités de la révision. Le dispositif reprend pour l'essentiel les mêmes modalités que la révision des locaux professionnels.

Pour ce qui est, de l'aménagement des procédures d'évaluation des locaux professionnels, le PLF 2020 modifie le calendrier de mise à jour des coefficients de localisation introduits par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Il prévoit une mise à jour des coefficients de localisation tous les deux ans au lieu d'une mise à jour annuelle. De plus, il est proposé que la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) devienne la commission départementale des valeurs locatives

3.1.3. L'EXONERATION DE CFE, DE TFPB ET DE CVAE

Les articles 47 et 48 prévoient la possibilité de délibérer sur des exonérations de CFE, de TFPB et de CVAE. Cette possibilité est donc ouverte aux collectivités dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural et dans des communes ayant conclu une convention d'opération de revitalisation de territoire.

3.2. Concours financiers et FPIC

3.2.1. FPIC

Afin de conforter la visibilité des collectivités sur leurs ressources et sur leurs dépenses, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisé en 2020 comme en 2019. Les modalités de répartition restent inchangées et comme en 2019 le fonds est maintenu à son niveau atteint en 2018 et 2019, à savoir 1 Md€.

3.2.2. DGF, FCTVA et variables d'ajustements

Le PLF 2020 se situe dans la continuité des deux premiers budgets du quinquennat : l'enveloppe globale des concours financiers est stable et même en légère augmentation (+ 565 M€, à périmètre constant), atteignant 49,3 Md€. Sur les 565 M€ de hausses prévues, la majeure partie provient de la progression du FCTVA et de la TVA des régions, qui progressent à eux deux de 480 M€ :

- le FCTVA progresse de + 351 M€, en lien avec la poursuite de la reprise des investissements locaux ; au total, les crédits du FCTVA sont évalués à 6 Md€ pour 2020 ;
- la TVA des régions augmente de + 128 M€, pour atteindre 4,429 M€ en 2020.

Cependant, au sein de l'enveloppe des concours financiers, les variables d'ajustement sont mobilisées, à hauteur de 120 M€, pour permettre la stabilisation des concours sous plafond.

Cette baisse de 120 M€ vise à couvrir une partie des hausses prévues sur d'autres concours, résultant soit d'évolutions tendancielles soit de mesures nouvelles :

- Le dispositif d'accompagnement financier prévu au profit des régions au titre de la réforme de l'apprentissage (72 M€),
- La progression des dotations de soutien à l'investissement local (montant non précisé),
- La progression du montant des compensations fiscales (+ 123 M€), NB : cette hausse résulte notamment de la montée en charge de certaines mesures votées en LF 2019 comme l'exonération de CFE pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires;
- La hausse du prélèvement sur recettes de l'Etat versé à la Corse (+ 22 M€),
- La hausse de la Dotation élu local (+ 10 M€) : cette hausse a vocation à financer une partie des mesures nouvelles issues du projet de loi Engagement et proximité ;
- La hausse de la Dotation pour les titres sécurisés (DTS) (+ 6 M€),
- L'abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) (+ 1,5 M€). 7

Les concours sollicités comme variables en 2020 sont les suivants :

- La DTCE (ou « dot carrée ») des régions et départements, en baisse de 30 M€,
- La Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) des régions, en baisse de 35 M€,
- La DCRTP des communes, en baisse de 10 M€,
- La compensation du versement transport, en baisse de 45 M€ (47 %).

Sur les 120 M€ de baisses des variables, l'effort demandé se répartit de la façon suivante : - 38 M€ pour le bloc communal, - 10 M€ pour les départements, - 72 M€ pour les régions.

La Dotation Globale de Fonctionnement en 2020 :

Comme pour les deux années précédentes, le montant total de la DGF est gelé (26,9 Md€ à périmètre constant). A prendre en compte, le PLF propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF, par les écrêtements effectués sur les communes et les EPCI. Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2018 et 2019, par des variations des DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI.

Si l'on ne connaît pas encore le montant total des besoins à couvrir, il est d'ores et déjà prévu dans le PLF que les écrêtements sur les communes et les EPCI financeront :

- La totalité de la hausse de la DSU et de la DSR prévue pour 2020, soit +180M€.
- La hausse de la dotation d'intercommunalité (+30M€)

En ce qui concerne **l'automatisation du FCTVA**: après avoir été décalée une première fois de 2019 à 2020 en raison de l'ampleur des travaux informatiques nécessaires, le PLF 2020 reporte à nouveau l'entrée en vigueur de la réforme, désormais prévue pour 2021.

3.2.3. DETR et DSIL

Le projet de loi de finances pour 2020 s'inscrit dans la continuité de la loi de finances 2019 s'agissant de la DETR et de la DSIL. Les montants d'autorisation d'engagement seront comme en 2019 de 1,046 milliard d'euros pour la DETR, et de 570 millions d'euros pour la DSIL.

Cependant, compte tenu de la réserve de précaution constituée chaque année selon les dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), les montants devraient en réalité être inférieurs d'environ 3% soit 48,4 M€ en moins.

4.1. Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal

4.1.1. LA FISCALITE

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES FISCALES	4 307 743,00 €	2 752 000,00 €	2 902 335,00 €
Taxe d'habitation	1 056 013,00 €	1 070 000,00€	1 105 826,00€
Allocations compensatrices TH		60 000,00€	74 446,00€
Taxe foncière non bâtis	20 019,00 €	20 000,00€	20 354,00 €
Taxe aditionnelle FNB	11 564,00 €	11 000,00€	11 488,00€
Allocations compensatrices TFNB			5,00€
Taxe foncière bâtis			
TEOM	1 616 671,00€		
Taxe GEMAPI	95 000,00€	95 000,00€	95 000,00€
Sous total Recettes des ménages	2 799 267,00 €	1 256 000,00€	1 307 119,00 €
Cotisation foncière des entreprises	697 661,00 €	690 000,00€	676 625,00€
Allocations compensatrices CFE CVAE	2 569,00 €		18 477,00€
IFER pour les transformateurs électriques	28 872,00 €	28 800,00€	29 247,00€
IFER pour les photovoltaïque	935,00€	900,00€	946,00€
IFER pour les Stations radioélectriques	22 907,00 €	22 900,00€	20 441,00 €
IFER pour les canalisations de gaz	8 483,00 €	8 400,00€	8 589,00€
CVAE A la charge de l'entreprise	276 183,00€	275 000,00€	
CVAE A la charge de l'Etat	145 240,00€	145 000,00€	421 423,00€
TASCOM	325 626,00€	325 000,00€	419 468,00€
Sous total Recettes des professionnels	1 508 476,00 €	1 496 000,00 €	1 595 216,00 €

La situation de la Communauté de Communes reflète les tendances nationales, en effet les recettes fiscales progressent de 6.63%. Cette croissance est en partie liée à l'augmentation des bases de la fiscalité directe concernant la taxe d'habitation. Sur la fiscalité des Entreprises, l'évolution substantielle concerne la TASCOM, dont le versement 2018 avait été diminué suite à la perception d'un acompte 2018 sur l'année 2017 ; Les autres taxes restent stables voire en baisse.

Cette progression fiscale permet de générer une hausse des recettes de fonctionnement à hauteur d'environ 150k€ par rapport au budget primitif 2019. Néanmoins, il est important de prendre en considération que les recettes fiscales de l'intercommunalité restent très faibles par rapport à la moyenne des EPCI du Département de Loire- Atlantique (Dernier EPCI en fiscalité Entreprises et avant-dernier en fiscalité Ménages sur 16 EPCI). Une attention particulière doit être portée sur les Entreprises et notamment notre dépendance fiscale envers le seul industriel agroalimentaire du territoire qui représente 31% de notre produit fiscal.

4.1.2. LES CONCOURS DE L'ETAT

	CA2018	BP2019	CA2019
DOTATIONS	958 486,40 €	955 000,00 €	909 667,00€
DGF Forfaitaire	132 043,00 €	130 000,00€	146 118,00€
DGF Compensation	416 510,00 €	416 000,00€	406 946,00€
Total DGF	548 553,00 €	546 000,00€	553 064,00 €
Produits de la DCRTP	19 195,00€	19 000,00€	16 017,00€
FNGIR	36 507,00 €	36 500,00€	36 468,00€
Fonds départemental péréquation de la TP	51 038,40 €	51 000,00€	
Produit Dotation unique compensation (DUCSTP)		2 500,00 €	
Fonds de Péréquation EPCI et communal	303 193,00€	300 000,00€	304 118,00€
Total Autres dotations	409 933,40 €	409 000,00 €	356 603,00€

Même constat que pour la fiscalité, la Communauté de Communes suit les tendances nationales avec une stabilisation des concours de l'Etat malgré une diminution de DCRTP. Une inconnue persiste sur le montant final du fonds départemental de péréquation de la TP. On peut constater que le produit de la DGF progresse même de 1.3% entre 2018 et 2019.

4.1.3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 : LES TENDANCES

	2015	2016	2017	2 018	2019
Ressources Fiscales	4 329 923	4 459 677	4 661 831	4 810 667	3 206 453
DGF	775 805	649 489	578 968	548 553	553 069
Dotations autres que DGF	488 959	738 092	656 442	718 012	614 708
Autres	147 630	110 302	122 613	54 441	11 717
Ensemble des produits réels	419 863	525 708	582 312	608 497	907 139
TOTAL	6 162 180	6 483 268	6 602 166	6 740 170	5 293 087

A noter, une importante baisse des dépenses suite à la mise en place de la redevance incitative et l'arrêt de la TEOM.

Au BP 2019, les recettes de fonctionnement du budget principal font apparaître un montant total de 5 412 400€ (hors report de 420k€).

Le résultat prévisionnel 2019 exposé ci-dessus prend bien en compte les ressources fiscales et les dotations de l'Etat connues à ce jour, qui permet une recette supplémentaire par rapport au BP de +100k€. Néanmoins, l'incertitude des recettes de la CAF (BP2019 : 499k€) et de l'obtention de certaines subventions, nous impose d'être prudents et par conséquent de minimiser au maximum ces recettes.

Par conséquent, on constate que malgré une progression de la fiscalité et un maintien des dotations, les recettes, sont à ce jour en diminution d'environ 120 k€.

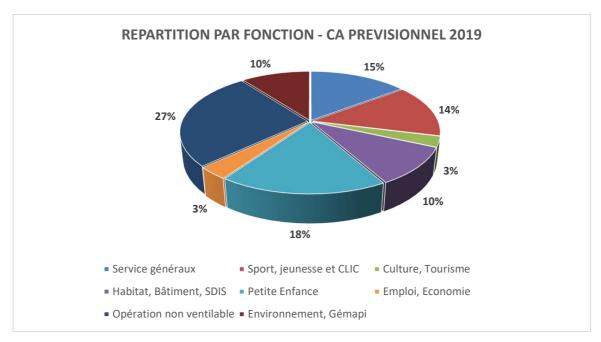
4.2. Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal

	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère Général	1 298 081	1 493 233	1 417 797	1 547 536	883 378
Charges de Personnel	2 101 390	1 944 069	1 859 888	1 908 898	1 909 800
Atténuation de Produits	1 338 317	1 340 184	1 310 215	1 279 115	1 244 424
Charges financières	6 118	37 316	10 913	33 749	22 393
Subventions versées	710 101	817 849	1 049 725	998 656	1 008 683
Service Incendie	338 146	338 146	338 146	341 190	371 500
TOTAL	5 792 153	5 970 797	5 986 684	6 109 144	5 440 179

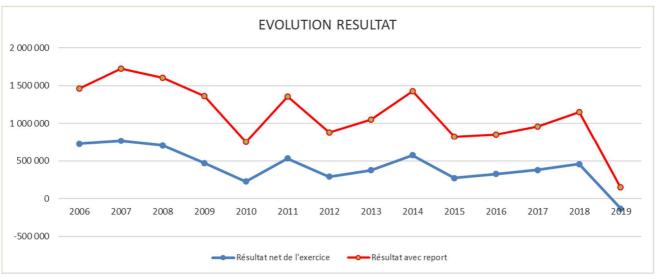
^{*}Pour l'année 2019 : selon CA prévisionnel

Le montant global des dépenses réelles prévues au BP 2019 est de 5 532 400€. On peut noter une diminution importante des charges à caractère général entre 2018 et 2019 qui est liée au basculement des dépenses liées à la collecte des déchets sur un budget annexe.

On constate donc que globalement le BP 2019 est atteint à 98% dans les prévisions attendues au CA 2019 soit environ 92 k€ de différence. Il est nécessaire d'indiquer qu'une dépense supplémentaire devra être prise en compte au budget 2019, soit la dotation d'amortissements du Centre Aquatique qui actuellement n'est pas comptabilisé.



4.3. Le résultat prévisionnel et la CAF du budget principal



Selon CA prévisionnel 2019

Comme annoncé en 2018, l'effet ciseau est atteint entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement et lié au passage à la redevance incitative (excédent de fonctionnement du service collecte et traitement des ordures ménagères : +427k€ en 2018).

Evolution de l'autofinancement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement réels	6 138 446	6 162 180	6 483 268	6 602 166	6 740 170	5 293 086
Charges de fonctionnement réelles	5 406 113	5 792 153	5 970 797	5 986 684	6 109 144	5 440 179
Capacité d'autofinancement (CAF)	732 333	370 027	512 471	615 482	631 026	-147 092

Evolution de la CAF nette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité d'autofinancement (CAF)	732 333	370027	512471	615482	631 026	-147 092
Remboursement en capital de la						
dette	39 043		119760	122970	141 088	
Capacité d'autofinancement nette	693 290	370 027	392 711	492 512	489 938	-147 092

La capacité d'autofinancement brute prévisionnelle est de -147k€ (NB : à dissocier du résultat prenant en compte les écritures d'ordre et le report N-1). Ce chiffre reste théorique, puisque la Communauté de Communes n'a à ce jour pas la connaissance de l'intégralité des recettes, et de plus les amortissements n'ont pas été intégrés. Une CAF positive est tout à fait envisageable mais restera faible et le niveau d'épargne bien inférieur au 10% nécessaire.

4.4. Les dépenses prévisionnelles d'investissement du budget principal

4.4.1. BUDGET PRINCIPAL

Evolution des dépenses d'équipement	Montant
2014	1 415 577
2015	4 324 577
2016	4 862 010
2017	618 396
2018	1 237 786
2019	1 205 000

La demande d'investissements a été chiffrée au BP2019 à hauteur de 2 071 300€. En termes de réalisations, selon les données prévisionnelles, 58% des crédits ont été consommés. Le principal projet concerne la création des voies vertes dans le cadre du projet Eau & Paysages pour un montant d'environ 800k€.

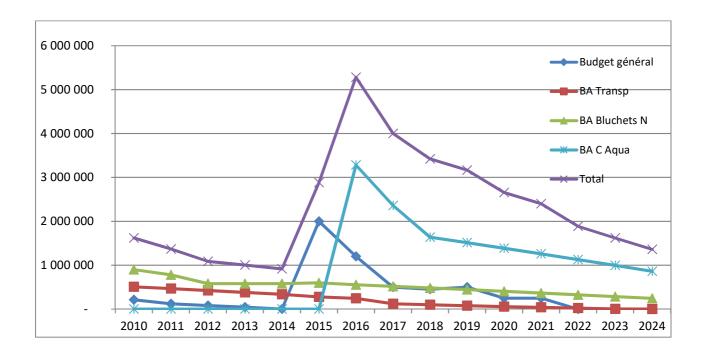
4.5. La dette globale consolidée

4.5.1. CAPITAL RESTANT DU

	Budget général	BA Transport	BA Bluchets Nord	BA Centre Aqua	BA PABA	BA RI	Total
2010	212 775,00€	508 581,00 €	900 000,00€	- €	- €	- €	1 621 356,00 €
2011	120 764,00€	467 288,00 €	780 000,00€	- €	- €	- €	1 368 052,00 €
2012	82 250,00€	424 834,00 €	580 000,00€	- €	- €	- €	1 087 084,00€
2013	43 737,00€	381 175,00 €	580 000,00€	- €	- €	- €	1 004 912,00 €
2014	- €	336 267,00 €	580 000,00€	- €	- €	- €	916 267,00€
2015	2 000 000,00€	279 193,00 €	600 000,00€	- €	- €	- €	2 879 193,00 €
2016	1 200 000,00€	243 745,00 €	555 919,00€	3 281 483,00€	- €	- €	5 281 147,00€
2017	500 000,00€	120 603,00 €	519 345,00€	2 360 996,00€	500 000,00€		4 000 944,00 €
2018	451 948,00€	99 701,00 €	482 095,00€	1 638 509,00€	750 000,00 €		3 422 253,00 €
2019	500 000,00€	78 047,00 €	444 157,00€	1 513 988,35 €	225 995,87 €	403 473,00€	3 165 661,22 €
2020	250 000,00€	57 268,00 €	405 518,00 €	1 387 401,04 €	201 775,70 €	354 572,00€	2 656 534,74 €
2021	250 000,00€	40 656,00 €	366 166,00€	1 258 712,39€	177 337,56 €	305 240,00€	2 398 111,95 €
2022		23 167,00 €	326 086,00€	1 127 887,51 €	152 679,47 €	255 475,00€	1 885 294,98 €
2023		4 754,00 €	285 603,00€	994 890,93 €	127 799,45 €	205 271,00€	1 618 318,38 €
2024		- €	244 036,00€	859 686,62€	102 695,52 €	154 626,00€	1 361 044,14 €
2025		- €	201 701,00€	722 239,00€	77 365,65 €	103 535,00€	1 104 840,65 €
	Transfert en 2019 du budget principal vers le budget annexe RI						
	Estimations - Rem	boursement Prêt-I	Relais				

En 2019, un prêt-relais de 500k€ a été contracté pour financer le projet Eau et Paysages dans l'attente des subventions à percevoir. Un remboursement de 500k€ a été opéré (Emprunt relais) sur le budget annexe du parc d'activités du Bel Air.

4.5.2. ETAT DE L'ENDETTEMENT DU PAYS DE BLAIN



L'endettement de la Collectivité reste faible pour autant, sans constitution d'une capacité d'autofinancement (CAF), la capacité de désendettement ne peut être évaluée. Pour rappel, la dégradation du taux d'endettement sur un temps court n'est pas obligatoirement négative si la collectivité est en phase d'investissement et qu'elle sait progressivement revenir à un niveau acceptable dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement).

Dans le cas présent, l'alerte se situe au niveau de la dégradation de la CAF qui ne permet pas d'investir et de s'endetter.

4.6. Eléments à retenir de la situation financière de la CCRB

Comme annoncé lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2019 ainsi que lors du vote du budget primitif 2019, le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes s'est fortement dégradé suite à l'instauration de la redevance incitative pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Du fait d'une perte d'excédent de fonctionnement sur le budget principal par la suppression de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), l'effet ciseau annoncé (dépenses supérieures aux recettes) s'est produit au cours de l'année.

Le résultat exceptionnel de 2018 apporté par la vente du Centre Médico-social permettra certainement de clore à l'équilibre le compte administratif 2019. Néanmoins, la question demeure entière pour l'élaboration du budget primitif 2020.

Par conséquent, la situation financière de la Communauté de communes va se caractériser par un autofinancement quasi nul alors qu'il est rappelé qu'au regard des indicateurs prudentiels, le niveau

d'épargne (CAF/Recettes de fonctionnement) doit être au minimum de 10%. (Soit une CAF équivalente à environ 550k€)

De plus, il est important de rappeler que les charges de fonctionnement induites par les prises de compétences et les investissements récents ne sont pas financées par une dynamique de recettes équivalentes, et que certaines compétences obligatoires vont continuer d'alourdir le budget de fonctionnement (SDIS, GEMAPI, ...).

Concernant les recettes, le territoire est caractérisé par un potentiel fiscal faible. La fiscalité des entreprises ne permet pas, à la différence des autres territoires, d'utiliser cette ressource pour conduire les projets de développement et d'aménagement majeurs.

En conclusion, il est indispensable de retrouver des marges de manœuvre :

- Dans un premier temps, pour résorber le déficit structurel d'environ 450k€ existant depuis plusieurs années ;
- Dans un deuxième temps, pour accompagner l'augmentation des dépenses de fonctionnement générée par les compétences obligatoires ;
- A plus long terme, ces nouvelles ressources doivent accompagner la collectivité à mettre en place une démarche de marketing territorial et de prospection afin de dynamiser nos bases fiscales, mais aussi nous permettre de retrouver une capacité d'autofinancement acceptable maintenant nos possibilités d'investir dans de nouveaux projets.

5. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA CCRB

5.1. Les enjeux 2020

Afin de proposer les orientations budgétaires 2020, il est nécessaire de repartir des enjeux politiques identifiés à ce jour :

- Améliorer la santé financière de l'intercommunalité
- Volonté politique de fusionner avec une autre intercommunalité
- Pilier central du projet politique : le développement économique
- Construire les bases du prochain mandat

5.2. Les dépenses de fonctionnement à venir

5.2.1. EVOLUTION DES DEPENSES POUR CERTAINES COMPETENCES OBLIGATOIRES (COMPTES 011 ET 65)

COMPETENCES	DEPENSES BP 2019	2020	2021	2021	COMMENTAIRES
SPORT (CA+STADE)	517 050,00 €	517 050,00€	517 050,00 €	517 050,00€	maintien (avec intégration Dt. Amorti. BA)
PETITE ENFANCE	963 990,00 €	954 350,10€	935 263,10€	916 557,84€	-1% 2021, -2% 2021, -2% 2022
JEUNESSE	208 150,00 €	203 987,00€	199 907,26€	195 909,11€	-2% en dépenses sur 011 et 65
ECONOMIE	174 700,00 €	174 700,00€	174 700,00€	174 700,00€	maintien
TOURISME	73 500,00 €	73 000,00€	73 000,00 €	73 000,00 €	maintien
HABITAT - URBANISME	109 100,00 €	109 100,00€	109 100,00€	109 100,00€	maintien
GEMAPI	95 000,00 €	140 000,00€	146 000,00€	155 000,00€	+47% 2020, +4% 2021, +6% 2022
EMPLOI - FORMATION	184 910,00 €	181 211,80€	177 587,56€	174 035,81 €	-2% par an (action sur le 65)
CULTURE	120 150,00 €	132 165,00€	145 381,50€	159 919,65 €	+10% par an (mise en œuvre d'actions structurantes)
AIRE D'ACCUEIL GV	48 100,00 €	48 100,00€	48 100,00 €	48 100,00 €	maintien
CLIC	30 300,00 €	30 300,00€	30 300,00 €	30 300,00 €	maintien
SDIS	371 500,00 €	398 322,00€	425 144,00€	451 966,00€	+26 822€ par an pendant 5 ans
EAU ET ASSAINISSEMENT		40 000,00€	40 000,00 €	40 000,00 €	Gestion de l'eau et etude de la prise de compétence
TOTAL	2 896 450,00 €	3 002 285,90 €	3 021 533,42 €	3 045 638,41 €	

Certaines compétences imposent une augmentation des dépenses comme cela peut être constaté dans le tableau ci-dessus. La contribution versée au SDIS, les programmes d'actions des syndicats sur la GEMAPI, la gestion de l'eau génèrent une augmentation de 112k€ sur l'année 2020.

En termes d'orientations budgétaires, face à ces évolutions, il est nécessaire d'adopter dans un premier temps une stratégie de compensation entre les compétences pour atténuer l'augmentation des dépenses obligatoires. Par conséquent, un effort est demandé sur certaines compétences telles que la Petite Enfance, la Jeunesse, l'Emploi-formation.

5.2.2. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTE 012)

Suite à un audit sur les risques psycho-sociaux réalisé en début d'année 2019 par la Communauté de Communes, il est fait le constat qu'un certain nombre de compétences manquent au sein de la structure et que certaines actions doivent être mises en place pour accompagner les agents.

Il est nécessaire de renforcer la structure afin de répondre aux objectifs suivants :

- Développer la compétitivité et l'attractivité du territoire (gestion de projets et Marketing territorial)
- Moderniser la structure communautaire (gestion des services)
- Clarifier les rôles et responsabilités des acteurs
- Mobiliser les équipes autour d'objectifs collectifs

Ce tableau ci-joint reprend les postes qui ont été identifiés pour répondre aux enjeux.

012		2020		
POSTES	Catégorie	€Dépenses	€ Recettes	
POLE AMENAGEMENT				
Chargé de mission "Opération de revitalisation du territoire"	Α	42 000,00€	21 000,00€	à rechercher à min 50%
Chargé de mission Mobilité	Α	42 000,00€	21 000,00€	à rechercher à min 50%
POLE ECONOMIE				
Developpeur Economique (animation/promotion/prospection)	Α	42 000,00€		
POLE RESSOURCES & MOYENS				
Assitante RH	В	30 800,00€		
Techncien Informatique (heures facturées - mutualisation Blain)	В			
POLE TECHNIQUE				
Chef de service Déchets (Départ en retraite)	В			
Chargé de Prévention/Eco. Circulaire	В	36 000,00€		
Fonction Bâtiment (Poste en interne à étudier?)	В			
TOTAL		192 800,00 €	42 000,00 €	

Ces renforts s'accompagnent de la mise en place d'outils structurés sur les fonctions support, par l'amélioration et développement de la communication interne, par la professionnalisation du management ainsi que la mise en place d'une méthodologique de projets commune et collaborative.

Ces créations de poste, ajoutés aux avancements et à la PPCR représentent le prévisionnel suivant :

- Masse salariale 2020 : **2 035k**€ (dont avancements d'échelon/grade : 20k€ et PPCR : 8.5k€)
- Masse salariale 2021 : 2 200k€ (hors avancements et PPCR)

Les économies réalisées sur le 011 permettent d'envisager certaines de ces embauches en 2020, les élus auront à se prononcer sur la projection 2021. Il est important de rappeler que cette ingénierie ne doit pas être vue comme une dépense mais comme un investissement pour l'avenir surtout dans le cadre d'une éventuelle fusion. L'objectif pour 2021 est de pouvoir absorber cette évolution sur les ressources propres de la collectivité tout en sachant que ces postes concernent en premier lieu le développement des communes.

Zoom sur la Masse salariale.

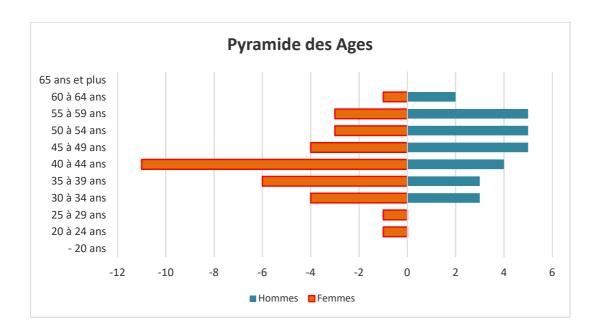
La structure des effectifs

CATEGORIES	Total	%
Α	14	22,95%
В	2	3,28%
С	45	73,77%
TOTAL	61	

STATUT	Total	%
Non Titulaires	18	29,51%
Titulaires	43	70,49%
TOTAL	61	

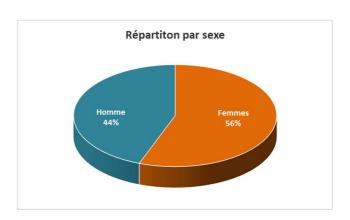
On constate le faible taux de catégorie B. L'audit RPS révèle que les cadres de la Collectivité sont surchargées entre l'exploitation des services et la gestion des projets. La proposition d'intégration

de nouveaux postes de catégorie B pourra permettre d'accompagner les responsables de pôle notamment sur la gestion des services.



On s'aperçoit au travers de la pyramide des âges que plusieurs départs à la retraite sont à prévoir et concentrés essentiellement au niveau du Pôle technique Environnement et Transports. La collectivité dispose de peu d'agents de -de 30 ans et une grande partie des agents de sexe masculin ont + de 45 ans, des indicateurs à surveiller dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Catégories	Femmes	ETP	Hommes	ЕТР	TOTAL
Α	9	8,5	5	5	14
В	1	1	1	1	2
С	25	23,98	20	20	45
TOTAL	35	33,48	26	26	61



En termes d'égalité Hommes-Femmes, 56% des agents sont des femmes, et notamment sur les fonctions de cadres, elles sont majoritairement représentées, soit 65% des catégories A.

Il est rappelé que les agents de la Communauté de Communes respecte le temps de travail annuel est de 1607h.

5.3. Mise en œuvre d'un plan de refinancement de l'intercommunalité

Fort du constat précédent (5.6), un travail au sein de bloc communal entre la communauté de communes et les communes membres a été mis en œuvre sur le financement des marges de manœuvre permettant à la collectivité tout d'abord de résorber son déficit structurel puis de faire face aux dépenses des compétences obligatoires.

Le plan de refinancement est établi sur $\pm 550 \text{k} \in \text{E}$ prenant en compte trois solutions : l'instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la révision libre des allocations compensatrices ainsi que la refacturation de certains services aux communes pris en charge actuellement par la communauté de communes.

5.3.1. DES RECETTES PROVENANT DES COMMUNES

- Facturation des lignes d'eau pour les scolaires, ainsi que le transport scolaire et le transport à la demande aux communes
 - Centre aquatique lignes d'eau

La Communauté de Communes prend à sa charge certains services à destination des scolaires et de la population, mais qui ne font pas partis ses compétences actuelles. Il s'agit notamment des lignes d'eau utilisées par les écoles pour les cours de natation sur le cycle 2 (CP, CE1, CE2)

En regard du tableau reprenant les contributions versées par la C.C. de la Région de Blain, celle-ci a payé 36k€ pour la nouvelle rentrée 2019/2020.

PRIMAIRES					
	Tarifs utilisation	Dépenses			
2016/2017*	70,00 €	29 400,00 €			
2017/2018	71,90 €	35 231,00 €			
2018/2019	71,62 €	33 231.68 €			
2019/2020 **	73,70 €	36 702,60 €			

^{*} L'année scolaire 2016/2017 n'a pas été une année pleine. Les cours de natation ont démarré mi-octobre 2016, car la mise en exploitation a débuté le 29 septembre 2016.

En accord avec les communes, les lignes d'eau utilisées par les scolaires seront payées par les communes.

^{**} Estimation en fonction des tarifs et du nombre de classes et répartition connue à la rentrée de septembre 2019.

• Transports

	2	2017		2018	2	2019		Total
Туре	Elèves	Montant	Elèves	Montant	Elèves	Montant	Elèves	Montant
Scolaires BLAIN	486	33 048,00€	507	34 476,00 €	519	35 292,00€	2 958	201 144,00€
Scolaires BOUVRON	305	20 740,00€	291	19 788,00 €	331	22 508,00€	1 854	126 072,00 €
Scolaires CHEVALLERAIS	142	9 656,00€	140	9 520,00€	145	9 860,00€	811	55 148,00€
Scolaires LE GAVRE	195	13 260,00€	190	12 920,00 €	207	14 076,00€	1 071	72 828,00 €
Scolaires Sous-Total	1128	76 704,00 €	1 128	76 704,00 €	1 350	81 736,00 €	6 842	455 192,00 €
LILA BLAIN	843	13 821,41 €	1 097	15 636,61 €	1 035	13 576,14 €	5 248	77 714,60 €
LILA BOUVRON	228	3 922,40€	621	7 144,67 €	566	6 221,20€	1 951	26 446,41 €
LILA CHEVALLERAIS	92	1 710,07 €	164	2 357,74 €	192	2 350,82 €	745	11 233,18 €
LILA LE GAVRE	187	2 854,65€	249	3 211,82 €	189	2 447,46 €	1 532	19 232,78 €
LILA Sous-Total	1 350	22 308,53 €	2 131	28 350,84 €	1 982	24 595,62 €	9 476	134 626,97 €
TOTAL		99 012,53 €		105 054,84 €		106 331,62 €		589 818,97 €

Au regard du tableau ci-dessus, le budget annexe Transport facture chaque année le transport scolaire et à la demande de chaque commune de la CCRB au budget principal, alors que les autres communes des autres EPCI desservis payent directement ce service. Il est convenu que les communes prennent en charge directement ces services. La part communale est le reste à charge du budget annexe Transport afin que le budget soit à l'équilibre, actuellement le prix est de 68€ par élève.

Pour plus de clarté sur la facturation de la part communale, il est proposé que le montant de la participation de la commune (Pc) soit calculé de la manière suivante :

$$FFe = (FF - S) / E$$

FF = frais de fonctionnement du service Transports Scolaires du Pays de Blain

S = subventions de fonctionnement versées par la Région au Pays de Blain pour l'organisation et la gestion des transports scolaires sur son territoire

E = nombre total d'élèves transportés par l'AO2

Afin de repartir sur une base 0, il est proposé de ne pas solliciter les communes en 2020 sur le transport scolaire, et qu'en fonction du résultat obtenu et de la subvention d'équilibre régionale versée, un complément soit sollicité à hauteur des dépenses réelles. Par conséquent, il n'y aura pas de factures émises du budget annexe au budget principal, qui gardera le déficit en 2020, pour repartir sur ce nouveau mode de calcul à partir de 2021.

Révision libre des allocations compensatrices

COMPETENCES	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE BRUT	CHARGES RESTE A TRANSFEREES CHARGE NET
SPORT (CA+STADE)	517 050,00€	7 100,00€	- 509 950,00 €	4 016,00 € - 505 934,00 €
PETITE ENFANCE (RPE+MC+Mais.Enfance)	963 990,00€	645 800,00€	- 318 190,00 €	2 000,00 € - 316 190,00 €
JEUNESSE	208 150,00€	25 000,00€	- 183 150,00 €	16 171,00 € - 166 979,00 €
ECONOMIE	174 700,00€	25 000,00€	- 149 700,00 €	15 684,65 € - 134 015,35 €
TOURISME	73 500,00€	- €	- 73 500,00 €	89 631,40 € 16 131,40 €
HABITAT - URBANISME	109 100,00€	62 000,00€	- 47 100,00 €	30 000,00 € - 17 100,00 €
GEMAPI	95 000,00€	95 000,00€	- €	40 667,19 € 40 667,19 €
SOUS TOTAL	2 141 490,00 €	859 900,00€	- 1281590,00€	198 170,24 € - 1 083 419,76 €
EMPLOI - FORMATION	184 910,00€	27 500,00€	- 157 410,00 €	- 157 410,00€
CULTURE	120 150,00€	46 600,00€	- 73 550,00 €	- 73 550,00 €
AIRE D'ACCUEIL GV	48 100,00€	16 700,00€	- 31 400,00 €	- 31 400,00 €
CLIC	30 300,00€	5 300,00€	- 25 000,00 €	- 25 000,00 €
SDIS	371 500,00€	- €	- 371 500,00 €	- 371 500,00 €
TOTAL	2 896 450,00 €	956 000,00€	- 1940 450,00€	198 170,24 € - 1 742 279,76 €

Le tableau ci-dessus représente les éléments budgétaires du BP 2019. Ce tableau permet de visualiser le coût généré des compétences exercées par la communauté de communes. Par conséquent, sur les compétences ayant fait l'objet d'un transfert de charges, on s'aperçoit que le cout par la CCRB est de 1 281k€ alors que les charges transférées (qui viennent diminuer les allocations compensatrices) sont de 198k€.

La révision libre des allocations compensatrices permettra de diminuer l'écart du « reste à charge » pour l'intercommunalité et sera déterminée de la façon suivante :

CLECT - Répartition des AC					
Communes	Révision libre	Nouvelles AC			
Blain	115 225,42 €	394 979,96€			
Bouvron	38 950,77 €	694 876.83€			
La Chevallerais	14 783,31 €	- 21 037.30€			
Le Gâvre	17 870,28€	-38 898.83€			
SOUS TOTAL	186 829,78 €				

5.3.2. L'AUGMENTATION DE LA FISCALITE

Afin de faire face aux évolutions des dépenses ainsi qu'au déficit existant, il est proposé d'instaurer la part intercommunale sur la Taxe foncière des propriétés bâties.

La base 2019 de Taxe foncière bâtie pour la communauté de communes est de **11 016 970**, un taux de 2% est proposé afin de générer une fiscale supplémentaire de **220k€**.

Afin d'évaluer l'impact de cette mesure, un calcul de l'évolution de la taxe foncière pour les propriétaires a été réalisé pour chaque commune.

COMMUNES	Simulation d'augmentation	Simulation avec révision Valeurs locatives
BOUVRON	+21€	+28€
LA CHEVALLERAIS	+21€	+28€
LE GAVRE	+21€	+28€
BLAIN	+31€	+45€

Paramètres : simulation pour un logement situé sur les communes de Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre avec une valeur locative cadastrale brute de 2000 et pour Blain avec une valeur locative de 3000

5.3.3. RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

	CA2018	BP2019	CA2019	Comparatif BP/CA 2019	BP2020
DOTATIONS	958 486,40 €	955 000,00€	909 667,00 €	-4,75%	936 000,00€
DGF Forfaitaire	132 043,00 €	130 000,00€	146 118,00€	12,40%	140 000,00€
DGF Compensation	416 510,00 €	416 000,00€	406 946,00 €	-2,18%	400 000,00€
Total DGF	548 553,00 €	546 000,00€	553 064,00 €	1,29%	540 000,00€
Produits de la DCRTP	19 195,00 €	19 000,00€	16 017,00 €	-15,70%	10 000,00€
FNGIR	36 507,00 €	36 500,00€	36 468,00 €	-0,09%	36 000,00€
Fons départemental péréquation de la TP	51 038,40 €	51 000,00€		-100,00%	50 000,00€
Produit Dotation unique compensation (DUCST	P)	2 500,00€		-100,00%	
Fonds de Péréquation EPCI et communal	303 193,00€	300 000,00€	304 118,00 €	1,37%	300 000,00€
Total Autres dotations	409 933,40 €	409 000,00€	356 603,00 €	-12,81%	396 000,00€
RECETTES FISCALES	4 307 743,00 €	2 752 000,00€	2 902 335,00 €	5,46%	3 004 200,00 €
Taxe d'habitation	1 056 013,00 €	1 070 000,00€	1 105 826,00 €	3,35%	1 050 000,00€
Allocations compensatrices TH		60 000,00€	74 446,00 €	24,08%	50 000,00€
Taxe foncière non bâtis	20 019,00 €	20 000,00€	20 354,00 €	1,77%	20 300,00 €
Taxe aditionnelle FNB	11 564,00 €	11 000,00€	11 488,00 €	4,44%	11 000,00€
Allocations compensatrices TFNB			5,00€		
Taxe foncière bâtis					220 000,00 €
TEOM	1 616 671,00€				
Taxe GEMAPI	95 000,00 €	95 000,00€	95 000,00€	0,00%	95 000,00€
Sous total Recettes des ménages	2 799 267,00 €	1 256 000,00€	1 307 119,00 €	4,07%	1 446 300,00€
Cotisation foncière des entreprises	697 661,00 €	690 000,00€	676 625,00€	-1,94%	660 000,00€
Allocations compensatrices CFE CVAE	2 569,00 €	- €	18 477,00 €		20 000,00 €
IFER pour les transformateurs électriques	28 872,00 €	28 800,00€	29 247,00 €		29 000,00 €
IFER pour les photovoltaïque	935,00€	900,00€	946,00€		900,00€
IFER pour les Stations radioélectriques	22 907,00 €	22 900,00€	20 441,00 €		19 500,00 €
IFER pour les canalisations de gaz	8 483,00 €	8 400,00€	8 589,00€		8 500,00 €
CVAE A la charge de l'entreprise	276 183,00 €	275 000,00€			
CVAE A la charge de l'Etat	145 240,00 €	145 000,00€	421 423,00€		420 000,00€
TASCOM	325 626,00 €	325 000,00€	419 468,00 €	29,07%	400 000,00€
Sous total Recettes des professionnels	1 508 476,00 €	1 496 000,00 €	1 595 216,00 €	6,63%	1 557 900,00 €
TOTAL	5 266 229,40 €	3 707 000,00€	3 812 002,00 €	2,83%	3 940 200,00 €

En référence au projet de loi de finances 2020, il est poursuivi la stabilisation des dotations de l'Etat en matière de DGF. Néanmoins, il est clairement affiché une diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

La suppression progressive de la Taxe d'Habitation n'aura peu, semble-t-il d'incidence sur les recettes. En effet, l'Etat doit reverser à l'identique les sommes perçues précédemment.

5.4. La proposition d'équilibre budgétaire du budget principal

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2019 voté	CA PREVI 2019		BP2020	
011	Charges à caractère général	966 260,00€	883 378,00 €	- 82 882,00€	835 000,00€	1
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 853 090,00 €	1 909 800,00 €	56 710,00€	2 040 000,00€	2
014	Atténuations de produits	1 245 000,00 €	1 244 424,00 €	- 576,00€	1 090 000,00€	3
65	Autres charges de gestion courante	1 385 300,00 €	1 380 183,00 €	- 5117,00€	1 380 000,00€	4
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	- €				
	Total des dépenses de gestion courante	5 449 650,00€	5 417 785,00 €	- 31 865,00€	5 345 000,00€	
66	Charges financières	30 000,00€	22 393,00 €	- 7607,00€	10 000,00€	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		- 2 000,00€	2 000,00 €	
68	Dotaions provisions semi-budgétaires	- €				
022	Dépenses imprévues	50 750,00 €			40 000,00 €	
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	5 532 400,00€	5 440 178,00 €	- 92 222,00€	5 397 000,00€	
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00€	200 000,00 €		200 000,00 €	
042	Opérations ordre de transfert entre sections	100 000,00€	100 000,00 €		100 000,00 €	
043	Opérations ordre intérieur de section	- €				
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionnement	300 000,00€	300 000,00€		300 000,00€	
	TOTAL	5 832 400,00€	5 740 178,00 €		5 697 000,00€	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- €				
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 832 400,00€	5 740 178,00€		5 697 000,00€	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2019 voté	CA PREVI 2019		CA PREVI 2019	
013	Atténuations de charges	20 000,00 €	11 717,00 €	- 8 283,00€	15 000,00 €	
70	Produits services, domaines et ventes diverses	782 400,00 €	754 840,00 €	- 27 560,00€	780 000,00€	
73	Impôts et taxes	3 094 500,00 €	3 206 454,00 €	111 954,00 €	3 370 000,00€	5
74	Dotations et participations	1 309 200,00 €	1 167 777,00 €	- 141 423,00 €	1 332 000,00€	6
75	Autres produits de gestion courante	206 300,00 €	152 298,00 €	- 54 002,00€	200 000,00€	
	Total des recettes de gestion courante	5 412 400,00€	5 293 086,00 €	-119 314,00 €	5 697 000,00€	
76	Produits financiers	- €				
77	Produits exceptionnels	- €				
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €				
То	tal des recettes réelles de fonctionnement	5 412 400,00€	5 293 086,00 €		5 697 000,00€	
042	Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €			
043	Opérations ordre intérieur de section	- €	- €			
Tot	al des recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €		- €	
	TOTAL	5 412 400,00€	5 293 086,00 €		5 697 000,00€	
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	420 000,00€	420 000,00 €		- €	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (5 832 400,00€	5 713 086,00 €		5 697 000,00€	
			- 27 092,00 €		- €	

⁺⁸⁵k€ : compétences obligatoires : GEMAPI/ 100k€ en économies à trouver par rapport au BP2019/-120K€ Transports scolaires des communes

^{2 +130}K€ par rapport au CA2019

- 3 -154k€ CLECT Blain/Bouvron
- 4 +30k€ contribution SDIS /-35k€ en économies à trouver par rapport au BP2019
- +200k€ Instauration de la TFB
- 6 +32k€ CLECT La Gâvre/La Chevallerais

5.5. Principaux Budgets annexes

5.5.1. BUDGET ANNEXE DECHETS:

Concernant le budget Déchets, l'année 2020 permettra de pouvoir réajuster les dépenses suite à la création d'un nouveau budget dédié. Les principales évolutions se situent notamment au niveau de la baisse des charges de personnel extérieur. En effet, le volume de déchets étant diminué, les collectes de déchets pourront être mieux optimisées (moins de passages)

En termes de recettes, il est prévu que la grille tarifaire évolue à la baisse avec le passage à 15 levées, ce qui représenterait un montant global de redevance de l'ordre de 1,4 millions d'euros.

5.5.2. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Suite à la reprise de compétence par la Région en tant qu'AO1, pour la rentrée de septembre 2019, la Région (AO1) assure directement le recouvrement des participations financières des familles aux couts des transports (inscriptions). Le service Transports Scolaires du Pays de Blain (AO2) ne perçoit donc plus cette somme et ne la reverse plus à l'AO1 comme les années précédentes. La section de fonctionnement a donc été diminuée, en recettes et en dépenses, de ce produit.

Pour les autres postes de dépenses, il n'y a pas d'évolutions notables attendues en 2020 (nombre de cars et nombre d'agents inchangés).

La subvention d'équilibre de l'AO1 versée à l'AO2 sera calculée forfaitairement sur la base du nombre d'élèves pris en charge et transportés par l'AO2 : la proposition de la Région pour l'AO2 du Pays de Blain s'établit à 50,90 €/élève pour l'exercice 2019/2020.

Le nombre d'élèves inscrits sur le réseau du Pays de Blain ayant augmenté par rapport à la rentrée précédente, le montant de la subvention versée par la Région en 2020 devrait être sensiblement supérieur à celle de 2019.

Concernant le Transport à la Demande, dans l'attente de connaître l'avenir de ce service au sein de l'AO2 du Pays de Blain, les dépenses et recettes liées à cette activité ont été calculées pour 2020 selon les mêmes modalités que celles des années passées.

5.6. Investissements : les projets à mener en 2020

INVESTISSEMENTS 2020	AG	BA REOMI	BA TRANSPORTS	BA ZONES	BA SPANC
PREVENTION ET GESTION DES DECHETS					
Matériels - Contenants à déchets		55 000,00€			
Remplacement Portes Hangar des BOM		35 000,00€			
Déchèterie de Blain (Etudes)		50 500,00€			
Déchèterie de Bouvron (mise aux normes)		85 000,00€			
TRANSPORTS					
Extension du batiment Transports (Etudes, travaux, autres)			470 000,00 €		
PRogramme pluriannuel de renouvellement du parc 2020-2026 (7 cars neufs)			1 400 000,00 €		
ECONOMIE					
Nouveau PA - BLAIN (Noé Rimbert)	150 000,00€			500 000,00 €	
PA BLUCHETS	37 000,00 €			71 500,00 €	
PA BEL AIR				398 000,00 €	
PA BOURG BESNIERS				178 000,00 €	
PA DRUGE CHEVAUX	10 000,00€				
PA NOE GREE				198 000,00 €	
AMENAGEMENT					
PLUih	113 000,00€				
Aire d'accueil des gens du voyage	15 000,00€				
Schéma intercommunal des déplacements cyclables	48 000,00 €				
TOURISME					
Eau et Paysages	44 000,00 €				
Etude d'aménagement Port de Blain	10 000,00€				
PETITE ENFANCE					
Micro crèche La Chevallerais	28 500,00 €				
Micro crèche La Gâvre	15 000,00€				
Micro crèche Bouvron	15 000,00€				
Maison de l'Enfance	2 000,00€				
SPORTS					
Stade d'athlétisme	8 000,00€				
AUTRES					
Parc informatique et logiciels	85 000,00€				15 000,00 €
Autres travaux	14 000,00 €				
Mobilier/Autres équipements	5 000,00€				5 000,00 €
TOTAL	599 500,00 €	225 500,00 €	1 870 000.00 €	1 345 500,00 €	20 000,00 €

5.7. Projection de l'endettement de la C.C.R.B.

Au regard des éléments communiqués au point 5.5, et en fonction des investissements projetés en 2020, le recours a l'emprunt sera nécessaire pour le budget Transports et en fonction des avancées potentiellement sur les parcs d'activités.

Il est important de rappeler que la capacité d'investissement de 2020 ne pourra être totalement connu qu'au moment du vote du compte administratif. Actuellement, la capacité de financement des investissements est extrêmement limitée sur le budget principal, par conséquent les investissements proposés concernent très majoritairement le renouvellement des équipements et les réparations de bâtiments.

Il sera nécessaire pour mieux travailler sur les capacités d'endettement d'établir un plan prévisionnel d'investissement pour sécuriser la trajectoire d'évolution et de développement de la Communauté de Communes.

6. CONCLUSION

Même si une première marche a été franchie en proposant un scénario de refinancement, force est de constater qu'actuellement il ne peut qu'uniquement couvrir le déficit structurel et les quelques évolutions de dépenses à court terme.

La capacité d'autofinancement étant très faible, le financement des investissements par l'emprunt à court terme parait risqué.

En 2020, il sera nécessaire de définir une stratégie au travers d'un projet de territoire afin de prioriser les investissements (Plan Pluriannuel d'Investissement) mais aussi de prendre en compte l'évolution des services et des compétences. Ensuite, un pacte financier et fiscal permettra d'organiser les capacités d'investissement à mettre en place. En conclusion, ce travail parait nécessaire voire indispensable pour conduite la dynamique de développement et d'aménagement de Pays de Blain.